

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 09 septembre 2019 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de :

Monsieur Daniel Paquette  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Madame Sophie Côté  
Monsieur Rémi Tétreault

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

## ORDRE DU JOUR

---

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.  
\*\*\*\*\*

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 05 août 2019.

**3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

**4- Administration générale**

- 4.1 Changement de rideaux dans le bureau de la secrétaire comptable.
- 4.2 Démission de monsieur Jean-Guy Jacques à titre de conseiller au siège # 6.
- 4.3 Offre de services de notre firme d'avocats Cain Lamarre pour l'année 2020.
- 4.4 Nomination directrice générale adjointe.
- 4.5 Nomination du maire suppléant.

**5- Sécurité publique et sécurité civile**

- 5.1 Demande d'adhésion de la Ville de Saint-Pie à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile (Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton).
- 5.2 Location d'un droit d'accès à la borne-sèche de Ferme Ludrey pour le déneigement.
- 5.3 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches pour le déneigement.
- 5.4 Mandat à Excavation Réal Couture relativement à la borne sèche chez monsieur André Goderre.
- 5.5 Nomination et ouverture de poste.
- 5.6 Achat et installation d'un amplificateur d'ondes pour cellulaires.
- 5.7 Achat d'échelles.
- 5.8 Inscriptions à un séminaire de perfectionnement.
- 5.9 Formation sur le cadénassage.

**6- Transport routier**

- 6.1 Entérinement de la signature avec Transports Québec pour l'entretien d'hiver du chemin Saint-Dominique.
- 6.2 Installations illégales de ponceaux dans les Petit 8<sup>e</sup> et Petit 11<sup>e</sup> rangs.
- 6.3 Pont du 10<sup>e</sup> rang (structure P-07061).
- 6.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2019-2020.
- 6.5 Nettoyage des puisards de rues.
- 6.6 Demandes de soumissions pour l'abrasif 2019-2020.

**7- Hygiène du milieu**

- 7.1 Formation relative à l'entretien des deux systèmes de traitement d'eau potable.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Service d'inspection en urbanisme.
- 8.2 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Mathieu Deslandes.
- 8.3 Demande d'augmentation salariale pour les membres du CCU.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Bruit causé par les cordages des drapeaux au centre communautaire.

**10- Avis de motion**

Aucun item.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

- 11.1 Adoption du règlement 2019-166 modifiant l'article 4 du règlement 504-95 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

**12- Période de questions**

**13- Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 230-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2019**

**Résolution 231-09-2019**

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 05 août 2019 telles que rédigées.

**ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 232-09-2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 47,455.71\$, les comptes payés au montant de 28,534.89\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 09 septembre 2019 au montant de 144,779.55\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Changement de rideau dans le bureau de la secrétaire comptable**

Considérant la disposition de l'ameublement dans le bureau de la secrétaire comptable;

Considérant que la clarté du soleil nuit à la visibilité de l'ordinateur de bureau lorsque madame Viens travaille;

#### **Résolution 233-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'un rideau pour le bureau de secrétaire comptable et de mandater les employés de voirie afin d'en faire l'installation.

#### **4.2 Démission de monsieur Jean-Guy Jacques à titre de conseiller au siège # 6**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums, le directeur général dépose la lettre de démission du conseiller Jean-Guy Jacques au siège numéro 6 datée du 3 septembre 2019. Par conséquent, les membres du conseil en sont avisés.

#### **4.3 Offre de services de notre firme d'avocats Cain Lamarre pour l'année 2020**

#### **Résolution 234-09-2019**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

#### **Résolution 235-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

#### **4.4 Nomination directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe**

Cet item est retiré.

#### **4.5 Nomination du maire suppléant**

Considérant que monsieur Jean-Guy Jacques a donné sa démission à titre de conseiller au siège numéro 6 le 03 septembre 2019;

Considérant que monsieur Jacques était mandaté à titre de maire suppléant de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton de juillet à décembre 2019;

Considérant qu'il faut nommer un remplaçant à titre de maire suppléant;

#### **Résolution 236-09-2019**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise les signatures des effets bancaires comme suit et ce, à compter de septembre 2019 :

Le Maire, Daniel Paquette, le directeur général et secrétaire-trésorier, Robert Leclerc ainsi que Maryse Viens, secrétaire-comptable, sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Noire.

En l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant nommé pour les périodes ici décrites :

Juillet à décembre 2017 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2018 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à décembre 2018 :	Madame Huguette Benoit
Janvier à juin 2019 :	Monsieur Luc Tétreault
Septembre à décembre 2019 :	Monsieur Luc Tétreault
Janvier à juin 2020 :	Madame Sophie Côté
Juillet à décembre 2020 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2021 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à novembre 2021 :	Madame Huguette Benoit

et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc et madame Maryse Viens, secrétaire comptable sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Noire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc et madame Maryse Viens, secrétaire comptable sont autorisés à effectuer les constats, retraits et dépôts de tous documents et effets et aussi de requérir toutes informations à l'égard de tous comptes et coffrets de sécurité que ladite Municipalité détient ou détiendra à ladite Caisse.

Que pour donner suite à la présente résolution et sa prise d'effet en septembre 2019, copie en soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions et aussi pour remplacer la résolution numéro 383-11-2017 à ce même sujet.

### **5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

*Monsieur Rémi Tétreault, pompier, se retire de la table des délibérations.*

#### **5.1 Demande d'adhésion de la Ville de Saint-Pie à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile (Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton)**

Considérant qu'il y a lieu d'établir un Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile entre les municipalités de Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que l'article 13 de l'entente précitée prévoit les conditions d'adhésion pour une nouvelle municipalité;

Considérant l'intérêt de la Ville de Saint-Pie à adhérer à ladite entente et qu'elle demande à chacune des municipalités de Saint-Dominique, de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton l'autorisation d'y adhérer;

#### **Résolution 237-09-2019**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

- D'accepter l'adhésion de la Ville de Saint-Pie et l'inclure à notre plan de sécurité civile;
- De signer l'entente d'entraide avec la Ville de Saint-Pie, ladite entente faisant partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou leurs représentants à signer tout document inhérent à la présente résolution.

**Monsieur Luc Tétreault se retire de la table des délibérations déclarant que dans le dossier qui suit, il a un intérêt pécuniaire.**

#### **5.2 Location d'un droit d'accès à la borne-sèche de Ferme Ludrey pour le déneigement**

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

#### **Résolution 238-09-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$ à Ferme Ludrey, taxes en sus, pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sise sur la propriété de Ferme Ludrey ainsi que les coûts d'électricité s'y rattachant pour la saison 2019-2020 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

**Monsieur Luc Tétreault réitère la table des délibérations**

#### **5.3 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches pour le déneigement**

#### **Résolution 239-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2019-

2020 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez madame Réjeanne Goyette, 1510, 6<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, l'entente à intervenir avec les personnes nommées plus haut.

#### **5.4 Mandat à Excavation Réal Couture relativement à la borne sèche chez monsieur André Goderre**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627, 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11<sup>e</sup> rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

#### **Résolution 240-09-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Excavation Réal Couture inc. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$, taxes en sus, pour l'année 2019-2020 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **5.5 Nominations**

#### **Résolution 241-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Hugo Bienvenue à titre de capitaine et messieurs Maxime Cusson, Dany Turcotte et Mike Parenteau à titre de lieutenants.

#### **5.6 Achat et installation d'un amplificateur d'ondes pour cellulaires**

Considérant que le réseau cellulaire de la caserne n'est pas optimal;

Considérant que cette situation entraîne un problème au niveau des tablettes véhiculaires dans les camions qui perdent tout signal et doivent constamment être redémarrées;

#### **Résolution 242-09-2019**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'un amplificateur de signal cellulaire chez Télésystème du Québec au coût de 1,180\$, taxes en sus, incluant le matériel et l'installation.

#### **5.7 Achat d'échelles**

Considérant que le service de sécurité incendie désire se procurer des échelles qui sont mieux adaptées aux bâtiments présents sur le territoire et qui répondent aux normes au niveau des interventions;

Considérant que l'achat d'échelles était prévu au budget 2019;

#### **Résolution 243-09-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de 3 échelles, 1 échelle de 35 pieds (1,455\$), 1 échelle à crochet de 18 pieds (480\$) et 1 échelle à grenier (575\$) pour un coût total de 2,510\$, taxes en sus.

#### **5.8 Inscriptions à un séminaire de perfectionnement**

Considérant qu'un séminaire de perfectionnement pour les intervenants en sécurité incendie du Québec est offert à Saint-Hyacinthe les 12, 13 et 14 septembre 2019;

Considérant que le directeur incendie aimerait s'y inscrire et que s'il est possible, monsieur Maxime Cusson pourrait l'accompagner;

#### **Résolution 244-09-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur du service incendie et de monsieur Maxime Cusson au séminaire de perfectionnement qui aura lieu du 12 au 14 septembre à Saint-Hyacinthe. Le coût total est de 650\$. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives selon la réglementation en vigueur.

#### **5.9 Formation sur le cadenassage**

Considérant que le Service de sécurité incendie aimerait offrir à ses membres une formation portant sur le cadenassage;

#### **Résolution 245-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la formation sur le cadenassage pour 14 candidats pour un coût total de 705.88\$, taxes en sus.

*Monsieur Rémi Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.*

### **6- TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Entérinement de la signature avec Transports Québec pour l'entretien d'hiver du chemin Saint-Dominique**

Considérant que le ministère des Transports mandate la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton d'effectuer le déneigement et le déglacage du chemin Saint-Dominique selon le contrat relatif aux travaux 8610-19-4927 sur une longueur de 7,3 kilomètres pour l'année 2019-2020;

Considérant que ce contrat avec le ministère pourrait être renouvelé pour deux années subséquentes;

Considérant le délai exigé pour la signature du marché;

#### **Résolution 246-09-2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner la signature du contrat 8610-19-4927, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, effectué par le directeur général le 26 août 2019.

## **6.2 Installations illégales de ponceaux dans les Petit 8<sup>e</sup> et Petit 11<sup>e</sup> rangs**

Considérant que le directeur des travaux publics souligne l'installation illégale de ponceaux dans le Petit 8<sup>e</sup> rang (monsieur Claude Beaudoin), un ponceau installé (pour monsieur Réal Dubuc) et dans le Petit 11<sup>e</sup> rang (monsieur Dominic Lambert);

Considérant que les propriétaires citoyens doivent respecter la réglementation existante et effectuer les démarches nécessaires auprès du directeur des travaux publics ;

### **Résolution 247-09-2019**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander aux personnes concernées d'enlever les ponceaux et de rencontrer le directeur des travaux publics pour régulariser la situation et de mandater le directeur des travaux publics afin d'appliquer la réglementation à ce sujet.

## **6.3 Pont du 10<sup>e</sup> rang (structure P-07061)**

Considérant que le pont du 10<sup>e</sup> rang (Structure P-07061) est fermé à toute circulation sur ordre du ministère des Transports depuis le lundi 24 novembre 2014;

Considérant que plusieurs citoyens ont signé une pétition demandant la réouverture du pont que ces informations ont été transmises au ministère le 05 mai 2015;

Considérant qu'une conférence téléphonique s'est tenue en septembre 2015 entre madame Raymonde Plamondon, maire, monsieur André Lamontagne, Député de Johnson et des représentants du ministère et que le ministère était pour nous informer du suivi du projet de réfection ou de construction du pont;

Considérant que le 26 février 2015, le ministère prévoyait entreprendre une étude d'opportunité concernant le pont du 10<sup>e</sup> rang;

Considérant que le 11 mars 2016, le ministère nous informait que l'étude d'opportunité est en cours et qu'une fois cette étude approuvée, il procéderait à la conception de l'avant-projet, puis des plans et devis afin de lancer un appel d'offres qui permettrait une réalisation des travaux en 2017;

Considérant que le directeur général a reçu, le 03 mai 2017, un téléphone de monsieur François Hallé de la direction générale du MTQ mentionnant qu'il y a eu inspection générale du pont, qu'un rapport final était pour être terminé dans quelques jours, que d'ici l'automne, l'étude d'opportunité sera finalisée et que c'est là que le ministère répare le pont ou le remplace;

Considérant l'intervention des instances politiques notamment le député de Johnson, monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Considérant la multitude de correspondances lettres, courriels et appels téléphoniques;

Considérant qu'une rencontre eu lieu entre monsieur Daniel Paquette, maire, monsieur Luc Tétreault, conseiller et monsieur Alain Dubé du ministère des Transports;

Considérant que le pont du 10<sup>e</sup> rang est visé par le ministère de la Culture afin d'être reconstruit dans l'état actuel à cause de sa prérogative patrimoniale;



Considérant que ce pont est utilisé par 29 entreprises agricoles et autres utilisateurs;

Considérant qu'au 21<sup>e</sup> siècle, les machineries agricoles sont plus imposantes que dans les années 1950;

Considérant qu'il y a lieu de considérer l'utilité du pont au service des travailleurs agricoles ce qui est plus pertinent que d'avoir un pont classé patrimonial;

Considérant qu'il faut joindre l'utile à la réalité;

#### **Résolution 248-09-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de reconsidérer la décision actuelle du ministère des Transports de changer la vocation future du pont dont l'objectif est patrimonial en celui d'une reconstruction d'un nouveau pont qui sera plus utile et adéquat aux services des agriculteurs afin que ces derniers puissent profiter des usages concrets et pertinents de l'ampleur que représente l'envergure des machineries agricoles qui prévaut en ce 21<sup>e</sup> siècle.

#### **6.4 Droit de passage pour le Club 3 & 4 Roues comté de Johnson, saison 2019-2020**

Considérant que le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson soumet une demande de droit de passage afin de circuler sur notre territoire;

Considérant que cette demande nous est soumise à tous les ans ;

#### **Résolution 249-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'autoriser le club 3 et 4 roues du comté de Johnson à traverser le chemin Bernier, le rang de l'Égypte, le Petit 10<sup>e</sup> rang, le 11<sup>e</sup> rang et d'utiliser le tronçon à partir du 1396 Principale jusqu'au chemin d'Upton sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et ce, avec l'accord des propriétaires et que l'entretien de la signalisation routière sur nos chemins soit faite par nos employés afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et des autres usagers de la route conformément à la loi sur les véhicules hors route. Que les ponceaux qui ne servent plus ou qui sont vétustes soient enlevés.
- D'accorder la modification du droit de passage jusqu'au 1396 rue Principale ;
- D'ajouter au droit de passage actuel une longueur de 1.5 kilomètre dans le 21<sup>e</sup> rang jusqu'à la limite de la municipalité d'Upton et du 11<sup>e</sup> rang sur une longueur de 4.3 kilomètres dans le but de former une jonction avec la municipalité d'Upton à cause de la fermeture du pont du 5<sup>e</sup> rang à Saint-Théodore d'Acton ;
- Un droit de passage sur le Chemin d'Acton à partir du 11<sup>e</sup> rang jusqu'à la route Laliberté à la limite d'Acton Vale représentant une longueur de 1.6 kilomètre;
- Un droit de passage sur le Chemin Bernier à partir du rang de l'Égypte jusqu'à la limite de Sainte-Cécile-de-Milton représentant une longueur de 800 mètres.

#### **6.5 Nettoyage des puisards de rues**

Considérant qu'il est nécessaire de nettoyer les 114 puisards de rues;

#### **Résolution 250-08-2019**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder au nettoyage des puisards des rues.

#### **6.6 Demandes de soumissions pour l'abrasif 2019-2020**

#### **Résolution 251-09-2019**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions à la tonne par voie d'invitation écrite pour l'acquisition de sel à déglacer le tout mélangé avec de la pierre.

### **7- HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Formation relative à l'entretien des deux systèmes de traitement d'eau potable**

Considérant que l'entretien des deux systèmes de traitement d'eau potable était effectué par la firme Laforest Nova Aqua et que la personne désignée ne travaille plus pour cette firme;

Considérant que cette firme a laissé très peu d'information concernant les composantes des deux systèmes et leur entretien à la firme Aquatech mandatée par la résolution 184-06-2019;

Considérant que les systèmes de traitements d'eau potable sont composés d'adoucisseurs, de systèmes d'osmose inverse, de réservoirs et de systèmes de désinfection UV;

Considérant que la firme Aquatech demande une formation afin de connaître adéquatement les installations de traitement d'eau potable pour assurer leur pérennité;

#### **Résolution 252-09-2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme St-Jean Filtration pour effectuer une visite de formation avec la firme Aquatech et ce en présence des employés de voirie et ce au coût de 75.00\$ pour le déplacement et 75.00\$ de l'heure pour la formation.

### **8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

#### **8.1 Service d'inspection en urbanisme**

Considérant que le contrat avec GESTIM inc. relativement aux services professionnels pour l'inspection en bâtiments se termine le 31 décembre 2019;

#### **Résolution 253-09-2019**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la firme Gestim une offre de services pour l'année 2020.

## **8.2 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Mathieu Deslandes**

**CONSIDÉRANT** que Mathieu Deslandes est propriétaire du lot 3 556 657 dans la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

**CONSIDÉRANT** que sur ce lot, Mathieu Deslandes exploite une porcherie de plus de 6000 porcs annuel et y possède deux résidences dont l'une y a été érigée en 1996 en vertu de l'article 40 de la Loi;

**CONSIDÉRANT** que Mathieu Deslandes s'adresse à nouveau à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 3 556 657 qui supporte la résidence qui y a été érigée en vertu de l'article 40 de la Loi;

**CONSIDÉRANT** qu'au dossier 421707, la CPTAQ a refusé d'autoriser ce morcellement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité comprend les motifs inscrits à la décision 421707, mais elle est d'opinion que les informations fournies par le nouveau mandataire de Mathieu Deslandes, Richard Brunet, urbaniste, soumettent un nouvel éclairage et l'ont convaincue que le projet soumis est à l'avantage de l'exploitation du demandeur et de l'agriculture en général;

**CONSIDÉRANT** que le projet ne vise pas à introduire dans le milieu un nouvel usage non agricole puisque la résidence y est déjà érigée;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité et qu'il n'est pas contraire à toute disposition de contrôle intérimaire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que l'aliénation projetée sera sans effet sur la poursuite des activités agricoles dans le voisinage du lot 3 556 657, notamment parce que l'immeuble à constituer se localisera en dehors de toute distance séparatrice aux établissements d'élevage dans ce milieu, incluant celles de Mathieu Deslandes;

**CONSIDÉRANT** que de l'opinion de la municipalité, après pondération des dispositions des articles 12 et 62 de la LPTAAQ et suivant sa connaissance de la dynamique agricole de sa communauté agricole, le projet n'est pas de nature à nuire à l'exploitation de l'agriculture du secteur; c'est tout le contraire;

**CONSIDÉRANT** que de l'opinion de la municipalité, en regard à sa connaissance de la dynamique agricole de sa communauté agricole, il serait faux de prétendre que le projet puisse rompre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, notamment parce qu'il se marie parfaitement aux constructions résidentielles le long du rang et que le milieu a depuis longtemps apprivoisé les activités résidentielles dans ce secteur ;

### **Résolution 254-09-2019**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**DE RECOMMANDER** à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de faire droit à la demande de monsieur Mathieu Deslandes sur le lot 3 556 657 du cadastre du Québec.

### **8.3 Demande d'augmentation salariale pour les membres du CCU**

Considérant qu'une demande d'un membre du CCU est déposée demandant une augmentation salariale pour tous les membres du CCU;

#### **Résolution 255-09-2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prévoir le tout au budget 2020.

### **9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

#### **9.1 Bruit causé par les cordages des drapeaux au centre communautaire**

Cet item est retiré.

#### **10- AVIS DE MOTION**

Aucun item.

#### **11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

##### **11.1 Adoption du règlement 2019-166 modifiant l'article 4 du règlement 504-95 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils**

Cet item est retiré.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **Résolution 256-09-2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H25 .

\_\_\_\_\_  
Daniel Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 09 septembre 2019.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*